



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-607**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER**

**TRAVAUX – RENOVATION INTERIEURE**  
**42 RUE FRÉGÈRE**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**VU** la demande en date du 29/11/2024 par laquelle l'entreprise « MOUSSOUNI Malik » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux au 42 rue Frégère,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'entreprise « MOUSSOUNI Malik » est autorisé à occuper le domaine public pour stationner un véhicule de chantier par intermittence sur l'arrêt minute de la rue Frégère, dans le cadre des travaux, au 42 rue Frégère, du vendredi 29 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus.

**Article 2 :**

**Les travaux sont interdits le mercredi, jour de marché.**

**Article 3 :**

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par l'entreprise « MOUSSOUNI Malik ».

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 novembre 2024,

Par délégation du Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER

